



GRILLE TEST d'auto-évaluation de la dimension d'économie solidaire de son projet

D'après le travail du MES sur l'auto-évaluation des actions d'économie solidaire et des critères d'appartenance à l'économie sociale et solidaire retenus par la région à l'issu du séminaire permanent

Cette grille test d'auto-évaluation a pour objet :

- de poser les spécificités et les indicateurs d'engagement dans le champs de l'économie solidaire.
- d'auto-évaluer le positionnement du projet au sein de l'économie alternative et solidaire.
- de mesurer l'écart entre les pratiques et les valeurs portées
- de permettre l'identification des activités à entreprendre pour atteindre les critères

Agence Provençale d'Économie Alternative et Solidaire
49 rue de Village
13006 Marseille
Tel : 04.91.99.02.40 Fax : 04.91.99.02.41
E-mail : piles@apeas.com Internet : www.apeas.com

Les Fiches pratique du PILES de Marseille
www.apeas.fr, piles@apeas.fr, 04 91 99 02 40



POUR UNE DEFINITION DE L'ECONOMIE SOLIDAIRE:

"L'économie solidaire, ou économie plurielle, n'est pas une économie de réparation, elle renouvelle le débat public en matière économique et sociale. Apparue dans la mouvance de la contre-culture à la fin des années 60, les réseaux de l'économie alternative et solidaire sont à l'origine d'une myriade d'initiatives ayant pour **finalité l'utilité sociale et la satisfaction de nouveaux besoins**.

Elles combinent la **réciprocité, le marché, la redistribution** dans un cadre légal fondé sur la liberté d'adhésion, la **non lucrativité individuelle** (excédents non redistribués par rémunération du capital apporté) et l'égalité en fonction des besoins réels: recherche de l'hybridation des ressources (marchandes, non marchandes, non monétaires)...

... L'économie solidaire est une notion qui propose **d'autres manières de vivre l'économie**. Que ce soit par leur forme (coopérative, associative...) ou par leur objet social, ces structures sont dans une **logique de développement durable et de citoyenneté économique**. Elles ne visent pas le profit mais le **développement des individus et de la collectivité**. Elles poursuivent la réalisation d'objectifs à utilité sociale, résolument tournés vers les initiatives de développement local, de réinsertion et de lutte contre l'exclusion. Cohésion, solidarité et projet collectif sont les valeurs fondatrices de cette nouvelle approche de l'économie.

Soucieuses de l'environnement, du juste prix pratiqué dans les échanges, **elle contribue à remettre l'économie à sa place: au service de l'Homme.**"¹

L'ECONOMIE SOLIDAIRE SE DEFINIT PAR DES VALEURS:

"Les acteurs de l'économie solidaire se reconnaissent dans des valeurs fortes, fondées sur le respect d'autrui et inséparables les unes des autres :

- **La solidarité** : la solidarité émane de l'action collective pour plus de démocratie. Elle instaure une répartition équitable des bénéfices et des charges et suppose une égalité de droit entre les personnes qui s'y engagent.
- **L'autonomie** : chaque personne, chaque structure, chaque territoire doit pouvoir aller, à son rythme, au bout de ses potentialités propres, disposer de la capacité maximum à agir avec ses moyens, limiter sa dépendance, acquérir une citoyenneté optimale.
- **L'égalité** : il s'agit là de la reconnaissance et du respect de la différence et de l'identité de chacun sans hiérarchisation *a priori*. La parité s'impose comme un droit.
- **Le partage** : il s'agit de valoriser la diffusion et l'adaptation des savoir-faire. Partager non seulement les excédents, les bénéfices et la consommation, mais aussi le travail, l'activité, le temps et le risque.
- **La réciprocité** : la réciprocité correspond à la relation établie entre plusieurs personnes par une suite durable de dons, d'échanges et de coopérations."

Extrait de la charte des acteurs de l'économie solidaire en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

EN ADEQUATION AVEC DES ACTES:

La spécificité des entreprises de l'économie solidaire repose sur leurs motivations mais aussi et surtout sur ce qu'elles font et sur leur façon de faire.

Il n'existe pas de "label" Economie Sociale et Solidaire, il s'agit d'une **démarche dynamique et évolutive**.

Nous avons distingué **5 familles de critères** permettant de définir une entreprise solidaire:

- Promotion d'un développement créateur d'utilité sociale.
- Fonctionnement interne reposant sur une gouvernance démocratique.
- Positionnement de la(es) personne(s) au cœur du projet.
- Implication et interaction du projet sur son territoire
- Capacité à produire de la transformation sociale, au cœur des débats et des enjeux sociétaux du moment

Les 20 critères présentés ici sont à intégrer comme des objectifs dans le temps. Nous vous proposons ici de décrire votre positionnement actuel pour chacun de ces critères mais ce

¹ Bruno LASNIER in *Le guide de la consommation responsable et solidaire en PACA*.



travail d'auto-évaluation est un processus constant, car lui même au coeur de la démarche d'économie alternative et solidaire.



A. Promotion d'un développement créateur d'utilité sociale (richesse humaine, sociale et culturelle).

CRITERES	POSITIONNEMENT / ACTIONS A ENTREPRENDRE
1/ Production d'un bien, d'un service ou d'un savoir porteur d' innovation sociale pour la collectivité.	
2/ Recherche d'un principe de réciprocité , mise en place d'une entraide mutuelle entre toutes les parties prenantes.	
3/ Recherche de bénéfices autres que financiers , pour tous les acteurs du projet : producteurs, consommateurs, partenaires...	
4/ Facilité d'accès aux usagers et/ou clients de tous types, en modulant l'offre et les prix proposés, sur des critères sociaux	
5/ Prise en compte et internalisation des coûts sociaux et/ou environnementaux dans le projet.	
6/ Modes de financements basés sur l' hybridation et la valorisation d'un ensemble de ressources (bénévolat, autofinancements , financements publics et privés)	



B. Fonctionnement interne reposant sur une gouvernance démocratique

CRITERES	POSITIONNEMENT / ACTIONS A ENTREPRENDRE
<p>7/ Organisation de la circulation de l'information, transparence.</p> <p>Modalités d'information de l'ensemble des parties prenantes sur les décisions concernant la vie de la structure</p>	
<p>8/ Prise de décisions dans la concertation collective, gestion participative</p> <p>Partage de l'expertise sur les enjeux du projet.</p>	
<p>9/ Organiser l'implication et la participation des salariés et/ou bénévoles dans le fonctionnement de la structure pour renforcer l'autonomie et les compétences collectives de la structure</p>	



C. Positionnement de la(es) personne(s) au cœur du projet

CRITERES	POSITIONNEMENT/ACTIONS A ENTREPRENDRE
10/ Respect et valorisation des acteurs quotidiens du projet (initiateurs, créateurs, salariés, bénévoles)	
11/ Montée en compétence et épanouissement des personnes (bénévoles, salariés, usagers)	
12/ Prise en compte des contraintes et valorisation des savoirs faire et aspirations de chacun dans l'évolution du projet, dans l'organisation et le rythme de travail	



D Implication et interaction du projet sur son territoire

CRITERES	POSITIONNEMENT/ACTIONS A ENTREPRENDRE
13/ Construction du projet à partir d'un diagnostic partagé sur les enjeux et besoins locaux en complémentarité des réponses existantes sur le territoire	
14/ Recherche de synergies entre les ressources locales , Favoriser la coopération plutôt que la compétition	
15/ Partenariats avec des acteurs intervenant dans le même champs	
16/ Participation à des espaces de concertation sur les évolutions d'un territoire (conseils de développements, conseils de quartiers, collectifs...)	



E. Capacité à produire de la transformation sociale, au cœur des débats et des enjeux sociétaux du moment

CRITERES	POSITIONNEMENT/ACTIONS A ENTREPRENDRE
17/ Mobilisation de citoyens (compréhension des finalités, engagement dans le projet, participation...)	
18/ refus de l'assistanat et résistances aux catégories enfermantes des politiques publiques	
19/ Expérimentation de nouvelles formes d'organisation humaine, de production...	
20/ Participation à des réseaux , capitalisation échange d'expériences et essaimage des pratiques réussies	
21/ Inscription du projet dans une démarche d'évaluation partagée (dans sa mise en oeuvre, dans son suivi, dans ses impacts sociaux et environnementaux...)	

